

ANNEXE 3

(Traduction officieuse)

Il a été convenu que le gouvernement de l'Iraq fournira, en contrepartie des étendues du Cimetière qu'il s'approprie, un terrain d'une superficie équivalente, soit environ 3 075 m², et exécutera tous les travaux de réinstallation nécessaires en conservant le style architectural, structural et horticole des aménagements existants.

Voici le détail des travaux à exécuter :

1. Dégager le nouvel emplacement, et le débarrasser notamment des murs marqués = = = sur le dessin IRAQ/MOS/11A et de la cabane à outils située en son angle sud-est. Démolir et enlever les fondations et sols en béton.
2. Reconstituer les pentes existantes au moyen de couches de remblais bien tassées de 300 millimètres d'épaisseur. Recouvrir l'ensemble du site d'une couche de terre arable d'une épaisseur d'au moins 300 millimètres, allant jusqu'à 2 mètres dans les secteurs où doivent être plantés des arbres.
3. Démontez avec précautions la Croix du sacrifice ainsi que son assise et les remonter aux endroits indiqués sur le